

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

DI 139

Genève, le 31 juillet 2006

OHCHR REGISTRY

2 AUG 2006

Recipients :

CAT
(enc. in Arab)

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et, se référant à la correspondance du Rapporteur pour le suivi des recommandations et des conclusions du Comité contre la Torture, en date du 10 mai 2006, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, les clarifications additionnelles des Autorités marocaines telles que sollicitées par le Rapporteur, à la suite de l'examen du 3^e Rapport périodique du Maroc par le Comité contre la Torture, en novembre 2003.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme l'assurance de sa haute considération



A l'attention de Mme Felice GAER,
Rapporteur pour le suivi des conclusions et des recommandations
du Comité contre la Torture.
Haut Commissariat aux Droits de l'Homme,
Palais Wilson,
Rue des Pâquis 52,
1211 Genève 10